AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20250210-2025029-DE
en date du 26/02/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025029

2025/

RIS-ORANGIS

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/029
Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Séance du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 4 février 2025, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 26
Excusés représentés : 7
Absents : 2

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils*1, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Noureddine Siana*6, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi*3, Valérie Marion*7, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik*5, Nejla Toptas*2, Sofiane Seridji*8, Christian Amar Henni, José Peres*4, Christine Tisserand, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :
Kykie Basseg à Souad Medani, Claudine Cordes à Gilles Melin, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :
Séverin Yapo, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*1 Arrivée à 18h32 au cours de l'appel

*2 Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour et repartie à 20h29 avant le vote du point n°5 en confiant son pouvoir à S. Mercieca

*3 Arrivé à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*4 Arrivé à 18h37 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*5 Arrivée à 18h40 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*6 Arrivé à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*7 Représentée par F. Deraedt jusqu'à son arrivée à 18h46. A pris personnellement part au vote à compter du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*8 Arrivé à 18h48 avant le vote du point n°4 et reparti à 20h46 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20250210-2025029-DE
en date du 26/02/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025029

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
10 février 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/029

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1, L 5217-10-4 et D2312-3,

VU le document d'orientation budgétaire transmis au Conseil municipal,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 4 février 2025,

APRÈS DELIBERATION

PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires générales du budget 2025, telles que précisées en annexe à la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis en Préfecture
le : 26 FEV. 2025
Publié le : 26 FEV. 2025
Notifié le :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE PAR 30 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS
(S. Seridji pour son propre compte et pour celui de N. Fené dont il détient le pouvoir, L. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 20/02/2025 à 16:16

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20250210-2025029-DE
en date du 26/02/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025029

2025/

RIS-ORANGIS

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2025/029
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit être examiné dans les dix semaines précédant le vote du budget, dans le cadre de la nomenclature M57.

Temps important de la préparation budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité et précise les principales orientations de l'exécutif local pour le budget à voter. À cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Pour servir ce présent ROB, il est proposé de l'articuler selon deux axes :

- ✓ Présentation du ROB au vu du contexte national et du projet de loi de finances 2025 incertain à ce jour,
- ✓ Présentation des orientations budgétaires 2025 de notre ville au vu de ce contexte exceptionnel.

I. Le contexte national

Croissance et inflation

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre 2024, tirée par la demande intérieure et un rebond de la production, la croissance s'établit à 1,1% pour 2024.

L'inflation en France est autour des 2 % pour la première fois depuis 3 ans soit le taux le plus faible depuis 3 ans.
Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par le très net ralentissement des prix de l'énergie, précise l'Insee : sur un an, les prix de l'électricité ont ralenti, en raison d'un « effet de base », puisque les tarifs réglementés de l'électricité avaient été relevés au 1er août 2023. Les prix des carburants et autres fiouls ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole.
L'alimentation, qui a connu une inflation à deux chiffres au plus fort de la crise, connaît depuis plusieurs mois une évolution plus raisonnable. En août, comme en juillet, la hausse des prix des produits alimentaires n'est plus que de 0,5 % sur un an contre 11,2 % il y a un an.

Dette publique

En 2023, la dette publique française s'élevait à 110,6 % du produit intérieur brut (PIB). Elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980, où elle ne représentait que 21,1 % du PIB.
Dans ce contexte, la nouvelle politique budgétaire française doit rendre la dette soutenable, c'est-à-dire montrer qu'il est possible de la réduire significativement, ce qui est une exigence du nouveau traité européen voté en avril 2024. L'Etat français est constamment en déficit depuis 1975, à hauteur de 5,25 % du PIB en 2023, y compris les intérêts sur la dette (qui représentent 2% du PIB, soit l'équivalent des budgets des ministères de l'écologie et de l'intérieur réunis).

Projet de loi de finances 2025

Alors que la France ne dispose toujours pas d'un budget voté, le projet de loi actuel prévoit plusieurs mesures affectant le budget des collectivités locales.
Dans le projet de loi de finances actuellement examiné au Parlement, il a été proposé une réduction de 2 milliards d'euros du « Fonds de réserve » par rapport au texte initial et de l'annulation des mesures de réduction du FCTVA.

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ces restrictions affecteront les projets locaux, déjà largement engagés, et nécessiteront le recours à l'emprunt pour compenser les pertes de ressources, ce qui dégradera les comptes publics.

Plusieurs mesures affecteront particulièrement les collectivités.

- Le « Fonds de réserve » représente 1 milliard d'euros de prélèvement étendu à plus de 2000 collectivités.

- Le gel du montant de la compensation par la TVA à son niveau de 2024 fait perdre 1,2 milliard d'euros de ressources locales. Cependant, le Sénat a adopté un amendement qui supprime la mesure visant à modifier le taux du FCTVA et maintient ce dernier à son niveau actuel. Le gouvernement actuel ne prévoit pas de revenir sur cette suppression.

- Les collectivités locales sont les seuls employeurs à avoir fait l'objet d'une augmentation de leur cotisation retraite et l'engagement de compenser l'augmentation d'un point décidé en 2024 n'est pas tenu. Le décret prévoyant 12 points d'augmentation sur 4 ans, soit une charge annuelle d'un milliard dès 2025, et jusqu'à plus de 5 Md€ par an à compter de 2028, impactera fortement les collectivités locales. D'autant plus que la CNRACL, déjà déficitaire, continue de contribuer au rééquilibrage des autres régimes.

Tout comme en 2024, le PLF 2025 n'indique pas de nouvelle modification : l'enveloppe du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) est donc envisagée stable à 350 M€.

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). L'indice retenu pour 2025 serait une valorisation de 1,7%.

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.
Pour ce qui concerne la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), les critères d'éligibilité à cette dotation ne sont pas impactés par le PLF 2025 :

Le fonds vert est la principale « victime » de la diminution du soutien apporté à l'investissement des collectivités par l'Etat. La diminution de cette ressource au PLF 2025 ne vient cependant que pérenniser une action déjà mise en place sur l'année 2024. En effet, la LF 2024 avait ouvert 2,50 Md€ mais les crédits de paiement ne se sont matérialisés qu'à hauteur de 1,12 Md€. Le PLF 2025 vient consacrer cette baisse en actant une autorisation d'engagement d'uniquement 1 Md€ pour 2025.

II. Les principales orientations du budget 2025

La préparation du projet de budget 2025 est fortement impactée par les incertitudes liées à la paralysie du Parlement qui n'a toujours pas voté le budget 2025 de l'Etat et de la sécurité sociale. L'impact des mesures pour réduire le déficit public touche les collectivités locales qui sont mises à contribution avec une baisse des dotations et des subventions publiques mais aussi par la hausse de certaines dépenses notamment des cotisations et une inflation sur des dépenses importantes.

Néanmoins, nos principaux engagements et nos priorités pour ce mandat sont maintenus dans la mesure du possible à savoir :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010),
- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique tout en revoyant le plan pluriannuel d'investissement au regard de l'impact de la crise énergétique,
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale tout en garantissant un service de qualité.

2025/

1. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les recettes de fonctionnement :

La projection des recettes réelles de fonctionnement, montre une légère augmentation de 0,6% (hors cession immobilière) par rapport à l'exécution du budget 2024 soit une augmentation inférieure à l'inflation.

Recettes réelles	BP 2024	Compte administratif provisoire (CA 2024)	BP 2025	Evol BP/CA
Produits des services	2 609 460 €	2 995 800 €	3 238 000 €	8,1%
Impôts et taxes	29 850 000 €	29 998 000 €	30 467 000 €	1,6%
Dotations et subventions reçues	8 194 399 €	7 361 000 €	7 800 000 €	6,0%
Autres produits de gestion	200 089 €	1 126 500 €	250 000 €	-77,8%
Produits exceptionnels (* hors cessions immobilières)	**58 000 €**	**58 000 €**	**52 000 €**	-10,3%
Assurance du Personnel	352 516 €	406 000 €	400 000 €	-1,5%
Total recettes réelles hors cessions	**41 264 464 €**	**41 945 300 €**	**42 207 000 €**	**0,6%**

1. La fiscalité :

Les prévisions de ces principales recettes de ce chapitre :

- ✓ **Le produit de la fiscalité directe** (y compris compensation de la taxe d'habitation avec les taxes foncières) est évalué à 20,5 M€. La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux de taxes foncières. Nos taux communaux resteront inchangés depuis 2010. La hausse sur cette recette provient de la revalorisation des bases votée par le Parlement comme indiqué dans les mesures de la loi de finances 2024. Ainsi, après une progression forfaitaire des bases de +1,7% en 2025, auquel on ajoute une augmentation des bases physiques de +0,8% soit une hausse globale de +2,5%.

- ✓ **Les taux d'imposition**

Les taux des taxes foncières sont maintenus au même niveau qu'en 2024 (identiques depuis 2010 pour la fiscalité des ménages, sans hausse de taux).

Nature de la taxe	Taux 2024	Taux 2022
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,33%	18,33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,11%	39,11%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%

Les taxes directes (taxes foncières) représentent 67 % du produit des taxes et impôts et 49 % des recettes réelles de fonctionnement.

- ✓ L'attribution de Compensation (A.C.) versée par notre agglomération : son montant a été figé à 6 484 926 €.

- ✓ Le fonds de Solidarité Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) Il s'agit d'un fonds prélevé sur la fiscalité des villes les plus riches et redistribués aux villes dont les critères sociaux et fiscaux sont plus faibles. Pour la ville, il devrait se situer au même niveau (1,38M€) que sur l'exercice 2024. Le projet loi de finances 2025 n'indique pas de nouvelle modification, l'enveloppe du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France) est donc envisagée stable à 350 M€ au niveau national.

- ✓ Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision est identique à l'exercice 2024 (dépense de 200 000€ et recette de 442 000€) devrait se stabiliser cette année. Ce fonds a fortement baissé ces dernières années puisque notre agglomération avec les villes membres sont devenus contributrices et bénéficiaires du dispositif. Le solde reste positif sauf si les critères financiers sont défavorables.

- ✓ Les recettes du marché alimentaire devraient se stabiliser à hauteur 360 000€.

- ✓ Les taxes additionnelles aux droits de mutation connaissent une baisse importante depuis 2023 passant de 1,1M€ en 2022 à 716 000€ en 2024 au regard de la chute brutale du marché immobilier. Le marché immobilier reste incertain mais on peut envisager une légère reprise à hauteur de 850 000€.

2. Les dotations de l'Etat et autres financeurs :

L'article 29 du PLF 2025 intègre une quasi-stabilisation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passe ainsi de 27 245 046 362 € en 2024 à 27 244 686 833 € en 2025. Au sein de cette enveloppe, 320 M€ d'abondement serviront à financer, comme en 2024, la progression de 290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes (DSR et DSU) ainsi que celle de la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI à hauteur de 30 M€. Cet abondement sera financé par le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la part CPS des EPCI.

Pour 2025, le Gouvernement propose un retour à une enveloppe d'écrêtement classique (écrêtement « supprimé » totalement en 2023 et partiel en 2024). Cet élément est prévu à l'article 61 du Projet de Loi de Finances pour 2025. Avec la légère hausse de la population sur notre commune, cet écrêtement devrait être moins important qu'à population égale.
La dotation forfaitaire sur notre commune de 3,11M€ en 2024 devrait se stabiliser à ce montant en 2025.

En 2024, l'abondement de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Urbaine était initialement fixé à 140 M€. Le Comité des finances locales a finalement décidé « d'ajouter » 10 M€ supplémentaire à cette enveloppe, la portant ainsi à 150 M€. Pour 2025, le PLF prévoit un abondement de la DSU à hauteur de 140 M€. Cette dotation représente un montant de 1,38M€ pour la ville.

3. Les produits du domaine :

Les produits du domaine devraient rester stables par rapport à 2024. Avec la réforme des quotients mise en place en 2024 intégrant la création de nouvelles tranches et une harmonisation des tarifs du périscolaire ayant permis de faire baisser les tarifs des usagers, la consommation des services publics connait une bonne dynamique. La recettes de ce chapitre est de l'ordre de 3M€

4. Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. Ces recettes avaient baissé en 2024 avec notamment le désengagement du Département de l'Essonne dans le financement des politiques publiques.

II. Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses réelles	CA 2024*	BP 2025	Evol CA/BP
Charges de personnel	26 218 214 €	26 868 214 €	**2,5%**
Charges à caractère général	*9 300 000 €*	*9 236 000 €*	***-0,7%***
Autres charges de gestion courante	2 355 000 €	2 100 000 €	***-10,8%***
Charges financières (intérêts dettes+tréso)	850 591 €	790 000 €	***-7,1%***
FPIC (contribution)	199 900 €	200 000 €	***0,1%***
Total dépenses réelles	**38 923 705 €**	**39 194 214 €**	**0,7%**

**CA 2024 PROVISOIRE*

1. Les charges de personnel

Pour 2025, la prévision des charges de personnel est en hausse de +2,5% et s'établit, en prévision à 26,86M€.

L'évolution de la masse salariale progresse structurellement chaque année en fonction du glissement vieillesse technicité (GVT) et résulte aussi des choix de gestion de la collectivité en régie de nombreux services importants, avancement de grade, promotion interne) mais également d'obligations réglementaires (organisation d'élections, versement de la NBI avec la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, des astreintes, des heures supplémentaires ...) et des mesures nationales.
La ville au travers du personnel municipal s'attache à une amélioration permanente de la qualité des services rendus. Elle mène une réflexion constante sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite et accroît la polyvalence afin d'assurer le service public tout en limitant les coûts supplémentaires.

La gestion des ressources humaines menée par la ville repose sur :
- Une politique sociale,
- Un environnement réglementaire et statutaire contraint,
- Les effectifs du personnel.

Les mesures à surveiller

Les cotisations patronales et notamment la CNRACL

Par décret, le Gouvernement vient de décider une hausse massive des cotisations employeurs des collectivités, estimée à 1,2 milliard d'euros pour 2025, qui sera suivie d'une hausse supplémentaire équivalente chaque année jusqu'en 2028.
Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL), pour l'année 2025 et les années à venir.

Pour l'année 2025, ce taux passe de 31,65 % à 34,65 %. Cette hausse représente à minima une nouvelle dépense de 180 000€ pour la ville.

Cette modification s'applique de manière rétroactive, aux cotisations dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025.

Pour les années à venir, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- de 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026 ;
- de 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027 ;
- de 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028.

Eléments concernant les effectifs de la ville

Les effectifs du personnel

Au 1er janvier 2025, au tableau des effectifs, la commune compte 562 agents titulaires et contractuels sur des postes permanents (assistantes maternelles comprises).
A ces effectifs, il faut ajouter 34 emplois aidés et apprentis (10 contrats PC, 1 contrat adulte relais, 12 volontaires service civique et 9 apprentis).

Fonctionnaires et contractuels

	En 2022	En 2023	En 2024	Au 1er Janvier 2025
Catégorie A	46	51	46	48
Catégorie B	38	49	50	51
Catégorie C	490	464	466	447
TOTAL	574	564	562	569

A rajouter à cet effectif, 2 agents dans la catégorie A hors catégorie et en catégorie C hors classe (19 postes d'assistantes maternelles).

Les effectifs comptent 128 agents contractuels sur des postes permanents. Le tableau des effectifs fait apparaitre 39 postes vacants dont certains seront pourvus courant 2025.

Depuis quelques années, la ville recrute de jeunes apprentis de 16 à 25 ans pour une première expérience professionnelle en lien avec une formation choisie. Les agents municipaux sont motivés pour transmettre alors leur savoir-faire.

Services : ATSEM, Finances, communication, cuisine, sport.

Depuis 2012, la ville de Ris-Orangis a répondu positivement au dispositif des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi en recrutant des personnes touchant le RAS ou des ARE (chômage). L'embauche permet à des personnes d'avoir un emploi avant de partir à la retraite ou de reprendre une vie sociale.

Services : sortie des écoles, propreté, cuisine, office, entretien.

Depuis octobre 2021, la ville a recours aux Services civiques : les volontaires engagés impulsent des actions de transversalité, de fraternité intergénérationnel (l'ensemble des volontaires aident lors de journées événement).

Missions : lutte contre la fracture numérique, lutte contre l'isolement des personnes âgées, relation citoyenne, culturel, ciné débat, pause lecture dans les écoles, PADM...A ce jour, deux volontaires sont recrutés au service Retraités.

2025/

Apprentis

H	F
4	5
TOTAL 9 apprentis	

Emplois aidés (PEC)

H	F
3	8
TOTAL 11 Contrats PEC	

Services civiques

H	F
1	1
TOTAL 2 emplois de volontaires	

La répartition des agents par âge et sexe

Les objectifs Repérer les phénomènes de vieillissements
Disposer d'une photographie de la répartition hommes/femmes par âge à une date donnée

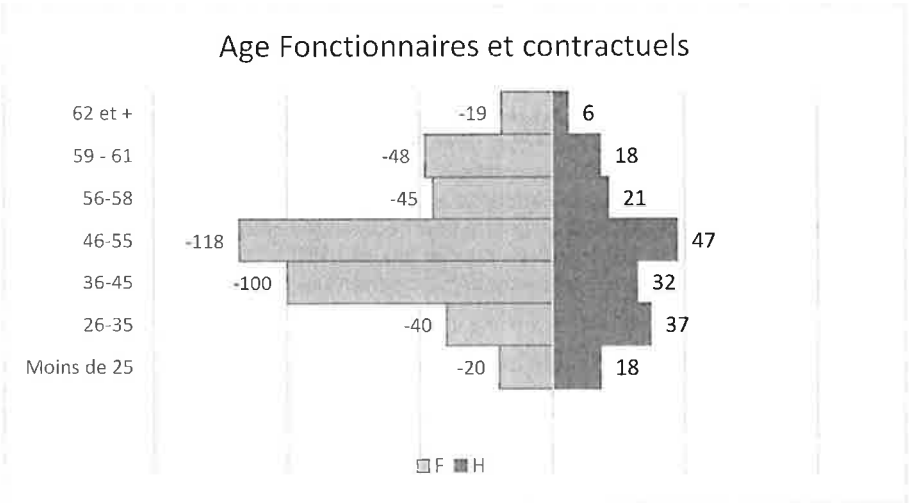

20 agents de la commune sont partis en retraite en 2024. L'âge moyen de départ en retraite des agents pour l'année N est : 62.16

En 2025, déjà 13 agents ont demandé un départ en retraite.
La collectivité mène une gestion raisonnée en matière de personnel, à savoir :

- Favoriser et privilégier la mobilité interne,
- Recourir à la mutualisation des compétences,
- Etudier le besoin de remplacement ou non d'un agent suite à son départ
- Favoriser, le cas échéant, la transversalité des services
- Rechercher et mettre en œuvre de nouvelles organisations

À cette gestion d'optimisation des effectifs de la collectivité, s'ajoute un objectif de développement du progrès social et de la performance publique pour toujours mieux répondre aux attentes et besoins des Rissois. La collectivité est convaincue que de bonnes conditions de travail et une politique ambitieuse de qualité de vie au travail favorisent l'investissement, l'engagement et l'efficacité de ses agents au quotidien, et agissent pour la prévention de l'absentéisme. Ainsi, dans le cadre de sa politique RH de Santé et Sécurité au Travail, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années à notamment promouvoir la santé pour tous, auprès de ses agents, par des actions de formation et la mise en place d'actions concrètes de lutte contre les troubles musculo squelettiques. D'autre part, la Ville encourage ses agents à se former. Et ce, afin de leur permettre d'approfondir leurs connaissances, de développer leurs compétences, notamment pour assurer et garantir un service municipal performant, mais aussi, d'évoluer au sein de la Commune et/ou de la Fonction Publique.

De plus, la Ville poursuit également sa politique d'évolution professionnelle des agents, en nommant les agents à chaque réussite aux concours si le poste est en lien avec ce dernier mais également via l'ancienneté (174 avancements d'échelon, 34 avancements de grade et 3 promotions) en 2025.

Par ailleurs, la ville a mis en place le télétravail, à raison de 1 ou 2 jours par semaine et pour les activités éligibles.

2. Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de service, téléphone, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports, etc..) du fonctionnement courant de la Ville.
Ce chapitre est fortement soumis à l'inflation ces dernières années.
Entre 2022 et 2024, le principal poste en hausse sur ce chapitre concerne les dépenses énergétiques au regard de l'inflation mondiale sur ces dépenses. Ces fortes hausses ont eu pour conséquence de diminuer fortement notre capacité d'autofinancement. Pour autant, de nombreuses mesures de sobriété énergétique ont permis d'amortir ces hausses. La consommation sur le gaz (chauffage) et électricité a diminué de plus de 20% entre 2022 et 2023. Cette baisse de consommation n'a pas empêché une hausse de la dépense puisque les tarifs de l'énergie ont connu une hausse entre +400% pour le gaz et +100% pour l'électricité.
Pour 2025, nous devrions avoir une baisse de 24% du coût du gaz et une stagnation du coût de l'électricité.

D'autres postes continuent de connaître une hausse sur ce chapitre. Ainsi, les dépenses d'assurance risquent à nouveau d'augmenter après une forte hausse de +170 000€ (bâtiments et flotte automobile) en 2023. La faible concurrence sur ce secteur ne nous permet pas de réduire cette dépense obligatoire. En 2024, l'assureur a demandé un avenant faisant passer notre cotisation pour la flotte automobile de 70000€ à 300 000€ ce que nous avons refusé. Néanmoins, il a fallu se résigner à assurer notre flotte uniquement au tiers pour éviter cette hausse.

Les dépenses alimentaires devraient baisser grâce à notre nouveau marché public lancé en fin d'année 2024 à qualité égale voire supérieure.
D'autres postes sont en hausse (maintenances, licences informatiques, prestations de service, assurances, etc.)

Néanmoins nous essaierons de contenir ces hausses par la baisse sur d'autres postes de dépense.

La prévision sur les charges à caractère général sera de maintenir le même budget que le compte administratif prévisionnel autour de 9,3M€.

3. Les autres charges de gestion

Elles intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS. La Ville fait le choix malgré la baisse des moyens de maintenir le niveau de subventionnement aux associations pour soutenir les actions de nos associations indispensables à la cohésion sociale, sportive et culturelle.

4. Les intérêts de la dette

Après deux années de forte hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers, ce poste de dépenses devrait se stabiliser sur l'exercice 2025 avec une légère baisse des taux et du montant à payer pour la ville.
Environ 257% de notre dette est indexée sur les taux variables qui suivent l'évolution des taux sur les marchés financiers. Malgré cela, cette hausse reste limitée puisque la majeure partie de notre dette est figée sur des taux fixes négociés sur des taux bas. Nous poursuivrons notre gestion active de la dette pour impacter le moins possible nos charges de fonctionnement. Le poids des charges financières reste néanmoins inférieur à la moyenne des collectivités locales.

La structure de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne		Nombre de lignes
29 996 770 €	2,47 %	13 ans et 10 mois	7 ans et 3 mois		53

***La durée de vie résiduelle** (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

****Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Répartition de la dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	17 575 629.13 €	58,59 %	1,60 %
Variable	8 204 623.98 €	27,35 %	3,76 %
Livret A	4 216 516.77 €	14,06 %	3,58 %
Ensemble des risques	**29 996 769.88 €**	**100,00 %**	**2,47 %**

2025/

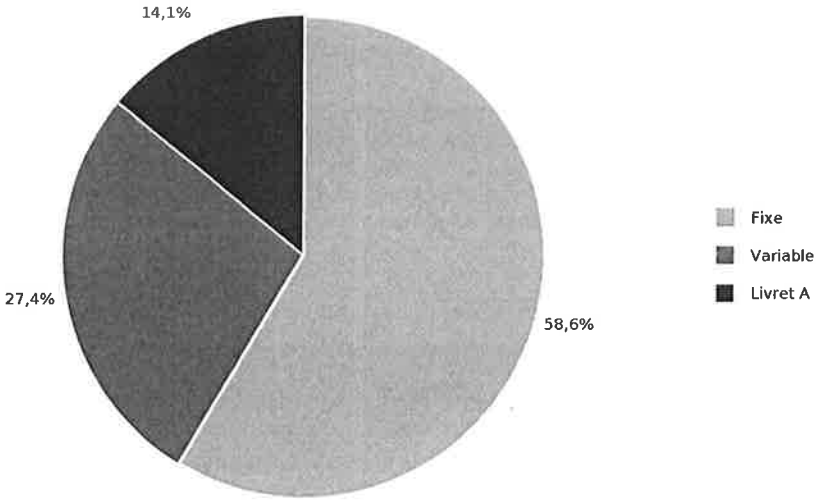
14,1%
27,4%
58,6%
Fixe
Variable
Livret A

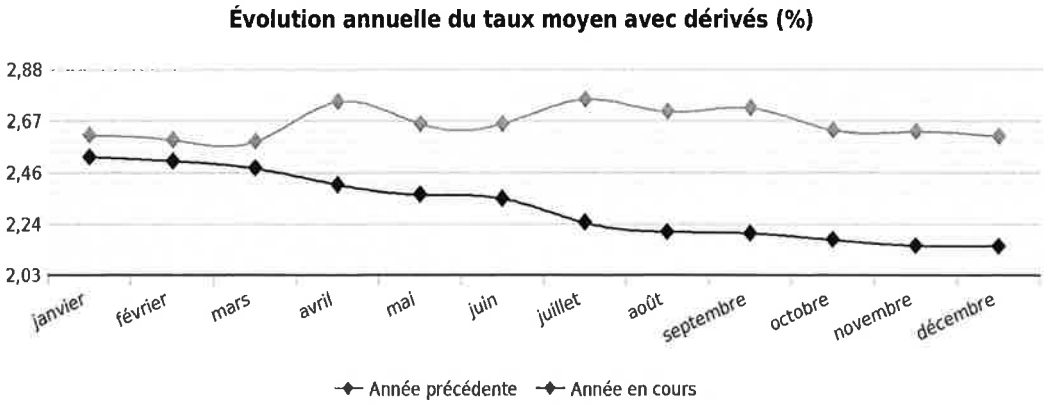
Évolution annuelle du taux moyen avec dérivés (%)
2,88
2,67
2,46
2,24
2,03
janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre
Année précédente
Année en cours

2025/

Evolution annuelle du taux moyen (en %)

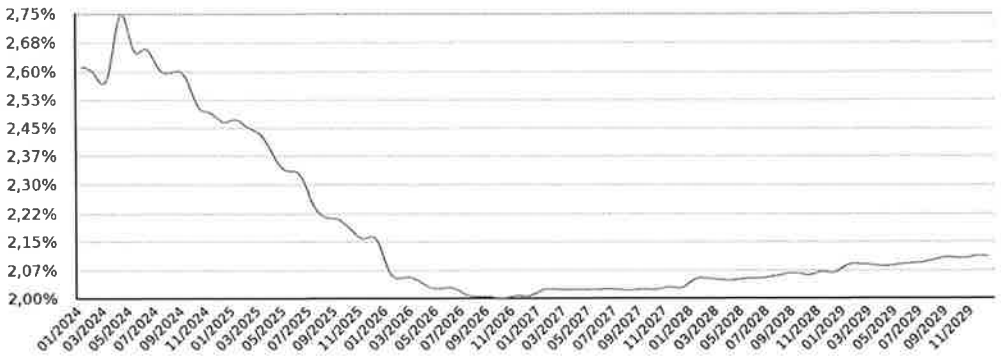

Dette par prêteur

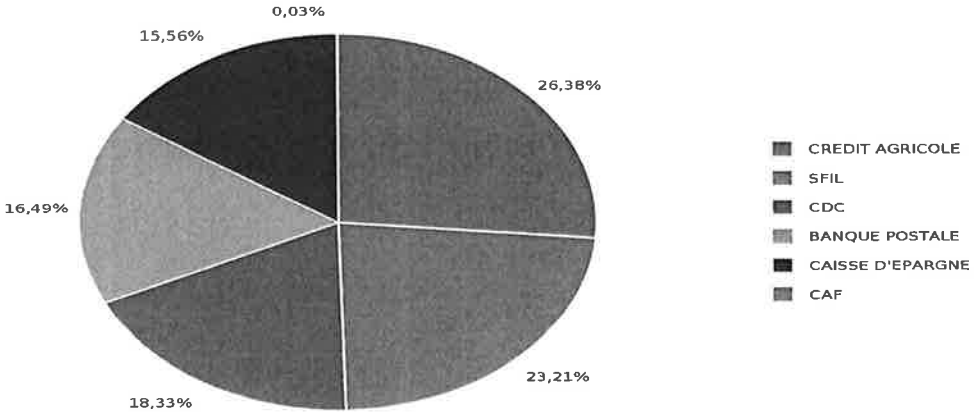

Profil d'extinction

Flux de remboursement

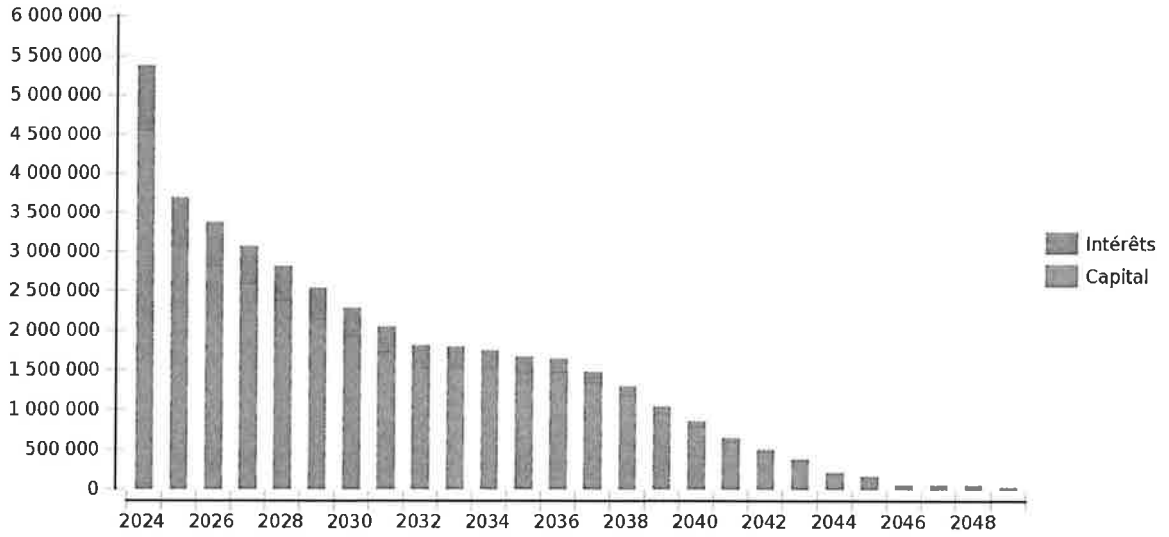

Évolution du capital restant dû

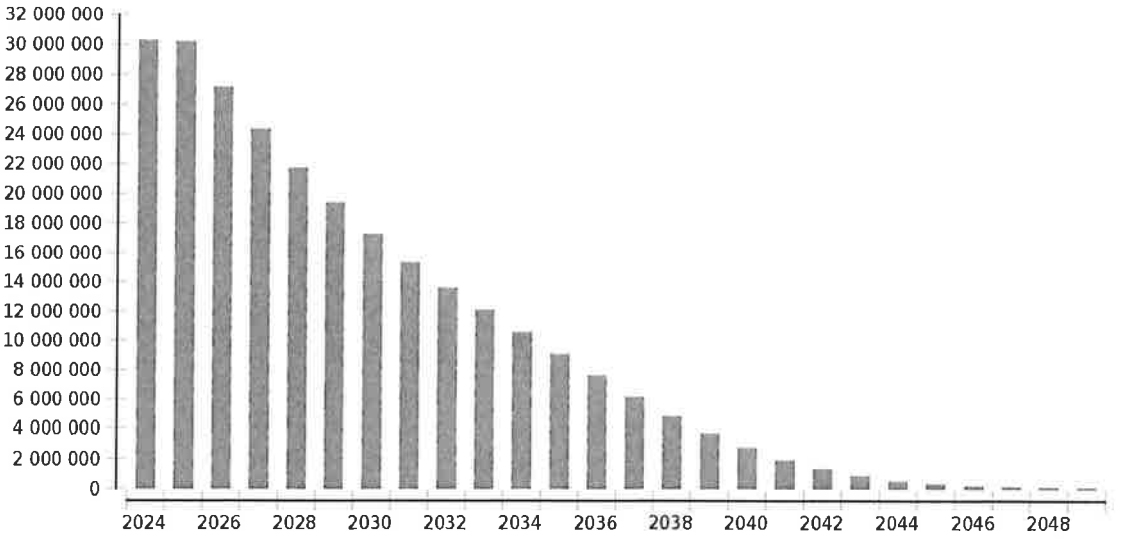

5. L'autofinancement

Notre autofinancement s'était dégradé sur l'exécution de l'exercice 2023 et 2024 avec la contraction de nos recettes et la forte hausse de nos dépenses de fonctionnement (inflation forte sur l'énergie, les matières premières, les contrats de prestation, hausse du point d'indice de la fonction publique, hausse des cotisations etc.).
L'autofinancement sur l'exercice 2025 devait s'améliorer avec la baisse de l'inflation et les économies lancées pour limiter l'effet ciseau. La prévision de cet autofinancement est de 3,2M€ contre 1,8M€ en 2024. Dans cet autofinancement, nous retrouvons la dotation aux amortissements, source de financement pour la section d'investissement, autour de 800 000€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Les orientations budgétaires sur la section d'investissement seront impactées par la baisse importante de notre autofinancement mais nous veillerons à compléter cette baisse avec la recherche de financements externes.

1. Les recettes d'Investissement :

Dans le cadre de la loi de finances 2025, l'État mais aussi les partenaires financiers comme le Département et la Région se désengagent du financement de la transition écologique et des projets structurants pour le bloc communal.
Ainsi le Département de l'Essonne annonce une baisse de son enveloppe de 20% du contrat de territoires ce qui représente pour notre commune une perte de plus de 400 000€ sur notre enveloppe.
Concernant le « fonds vert » de l'Etat finançant les actions de transition écologique, le projet de loi de finances prévoit une amputation de 1 ,5Mds€ sur les 2,5Mds votés en 2024.
Ce fonds permet de financer en priorité, la rénovation des écoles comme nous avons pu en bénéficier en 2024 pour la rénovation de l'école de la Ferme du temple pour 491 000€. Un report de crédit permet aussi de financer le projet de rénovation du gymnase de la ferme du temple à hauteur de 735 000€ (crédits 2024) ainsi que la rénovation de l'école Ordener pour 451 830€.
Par ailleurs en 2022, la ville a reçu une notification dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour la renaturation de l'axe Seine pour un financement à hauteur de 1M€ que nous souhaitons mobiliser en 2025 avec le démarrage des travaux de l'axe Seine. Par ailleurs, dans le cadre du fonds de concours en investissement de notre agglomération GPS, nous prévoyons une enveloppe de 1,2M€ pour cet exercice. Nous espérons obtenir aussi dans le cadre de ce projet, une subvention de la région dans le cadre du dispositif Vélo Ile de France (VIF).
Enfin nous sollicitons une nouvelle enveloppe de la DSIL dans le cadre du fonds vert pour la réhabilitation de l'école maternelle Ordener à hauteur de 30% du coût des travaux.

Les autres ressources proviennent principalement :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, estimé à 600 000 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, estimé à 350 000 €.
- des dotations des amendes de police estimées à 240 000 €.
- d'un autofinancement estimé à 3,2M€.
- du produit des cessions d'immobilisations estimé à 1 M€.
- d'une ligne d'emprunt limitée à définir au regard de l'encours global.

2. Investissements et Projets Structurants : Identification des investissements prioritaires malgré les contraintes budgétaires.

Au regard des projets arrivés à maturité et entrant dans une phase opérationnelle, le niveau des dépenses d'investissement restera important en 2025.

Les principales orientations en dépenses d'investissement pour le budget 2025 reposent sur plusieurs opérations dont :

- Les travaux de requalification des berges de seine et de la baignade,
- Les travaux pour la construction de la maison de la seine,
- La réhabilitation du gymnase de la Ferme du Temple (travaux et maitrise d'œuvre),
- La rénovation énergétique du groupe scolaire Ordener,

- La rénovation énergétique et la connexion au réseau de la géothermie pour l'école de la ferme du temple,
- La finalisation du programme du nouveau CTM
- Les études pour la programmation d'un quatrième terrain synthétique sur le terrain d'honneur du stade Gagneux pour les besoins de la section Rugby
- La maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Halle de Tennis ainsi que les travaux de réhabilitation des tennis extérieurs,
- La poursuite des études pour la rue-jardin,
- Les crédits pour le gros entretien de nos équipements municipaux,
- Les acquisitions de matériels et de logiciels.

2025/

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 20/02/2025 à 16:16